

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 134^E ASSEMBLÉE

Du 19 au 23 mars 2016, l'Union interparlementaire a tenu à Lusaka, en Zambie, sa 134^e Assemblée, à laquelle ont assisté des parlementaires de 126 pays et 6 assemblées parlementaires internationales et des représentants de 32 organisations régionales et internationales.

Le Parlement français y était représenté par [Mme Michèle ANDRÉ](#), Sénatrice, Présidente exécutive du groupe français, première vice-présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, [M. Robert del PICCHIA](#), Sénateur, Président du Sous-Comité des finances et membre du Comité exécutif de l'UIP, [Mme Laurence DUMONT](#), Députée, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, [Mme Josette DURRIEU](#), Sénatrice, membre du bureau de la commission de la Paix, [Mme Chantal GUITTET](#), Députée, membre du Comité sur les questions du Moyen-Orient, MM. [Francis HILLMEYER](#) et [Patrice MARTIN-LALANDE](#), Députés.



Dépouillement des votes en Assemblée sur le point d'urgence

L'ouverture de l'Assemblée proprement dite, le samedi 19 mars dans la soirée, a été précédée de la réunion du sous-comité des finances, le mercredi 16 mars, des réunions du Comité exécutif, les jeudi 17 et vendredi 18 mars, ainsi que de la première réunion du Comité de coordination des femmes parlementaires et de la Réunion des femmes parlementaires, le samedi 19 mars.

I - RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ DES FINANCES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

M. [Robert del PICCHIA](#) a participé à la réunion du Sous-Comité des finances, dont il a été élu Président, puis aux réunions du Comité exécutif. Au cours de ces différentes réunions, il a rendu compte de l'échange approfondi et positif qu'il avait eu avec les Vérificateurs extérieurs, qui avaient souligné la qualité des comptes de l'Union interparlementaire.

Il a félicité le Secrétariat pour le lancement de l'enquête « smart paper » qui tend à la réduction des impressions de documents, et suggéré de limiter au strict nécessaire les envois postaux.

Au cours des débats qui ont porté sur la création d'un Fonds de solidarité parlementaire, qui aurait pour objet de faciliter l'adhésion et la participation de petits Etats insulaires à l'UIP, il a souligné que parmi les 17 Etats susceptibles de bénéficier de cette aide financière, figuraient un certain nombre de pays inscrits sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'Union européenne. Il a estimé qu'apporter un appui financier à ces Etats qui ne sont pas démunis serait d'autant plus choquant qu'un certain nombre d'autres pays, parmi les plus pauvres, payaient leurs cotisations et participaient aux réunions de l'UIP. Il a donc souhaité qu'un certain nombre de conditions soient posées à la création de ce Fonds : que le champ de ses bénéficiaires en soit élargi aux pays les plus pauvres, mais que les paradis fiscaux en soient exclus ; que l'aide financière apportée le soit pour une durée limitée, et qu'elle porte plutôt sur la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des délégations que sur le paiement de cotisations, car celles-ci présentent une marque de souveraineté que la solidarité ne devrait pas prendre en charge. Il a souhaité que ce Fonds soit financé essentiellement par des contributions volontaires et que si le Fonds de roulement devait être sollicité pour son amorçage, les sommes qu'il aurait ainsi avancées puissent lui être ensuite restituées. Le Comité exécutif a approuvé ces lignes directrices. Un projet de statut pour ce fonds de solidarité parlementaire sera présenté lors de la 135^e Assemblée de l'UIP.

Le Comité exécutif a également longuement débattu du projet de nouvelle convention entre l'ONU et l'UIP. Il a jugé utile d'actualiser la convention de 1996 et n'a pas souhaité remettre en cause les négociations engagées depuis deux ans alors même que les juristes des Nations Unies ont supprimé du projet de convention les principales dispositions nouvelles proposées par l'UIP lors de la 132^e Assemblée de Hanoi (partage du coût des manifestations organisées conjointement, désignation d'un chargé de liaison avec les parlements et l'UIP au siège de l'ONU, échanges annuels entre le conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'UIP, établissement d'un partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP, jouissance pour les délégués de l'UIP des mêmes facilités et avantages que les autres délégations invitées par l'ONU, etc.). Le Comité exécutif a estimé opportun de conclure cette convention avant le départ de M. BAN KI-MOON en fin d'année.

M. [Robert del PICCHIA](#) a fait valoir que la coopération avec l'ONU est excellente. Il convient néanmoins de veiller à ce que la nouvelle convention l'ONU n'oblige pas l'UIP à réaliser des opérations ou une action sur un thème qui ne relève pas de ses priorités ou de sa Stratégie. La décision finale doit, en la matière, être prise par l'UIP et non par l'ONU comme pourrait le laisser entendre la nouvelle rédaction du projet de convention, notamment au regard du coût que pourrait représenter cette opération ou action nouvelle sur le budget de l'UIP. M. del Picchia a donc proposé que la future convention soit accompagnée

d'une lettre d'interprétation adressée au secrétaire général de l'ONU afin d'exposer la façon dont l'UIP mettra en œuvre les dispositions de la nouvelle convention sur les actions de coopération, notamment en ce qui concerne leur détermination et leur financement par l'UIP, afin d'éviter de faire supporter à l'UIP une charge induite ou non compatible avec ses priorités ou sa Stratégie. Cette proposition a recueilli l'accord unanime du Comité exécutif, qui a décidé de sonder une nouvelle fois l'ONU pour évaluer dans quelle mesure les termes de la convention pourraient encore évoluer et de soumettre au prochain Comité exécutif un projet de lettre d'interprétation.

Le Comité exécutif a accepté la proposition du Bangladesh d'accueillir à Dhaka la 136^e Assemblée de l'UIP du 1^{er} au 5 avril 2017. Il a également décidé d'envoyer une mission d'étude du secrétariat à Saint-Petersbourg pour évaluer la faisabilité de la tenue de la 137^e Assemblée dans cette ville fin septembre début octobre 2017 proposée par la Russie, le ministre russe des affaires étrangères ayant officiellement saisi l'UIP d'une demande dans laquelle il indique que tous les parlementaires qui seront membres des délégations à cette assemblée seraient invités et bénéficieraient de visas d'entrée. Lors de sa dernière réunion, le Conseil directeur de l'UIP a approuvé, par consensus, le « principe » de la tenue à Saint-Petersbourg de la 137^e Assemblée, sous réserve des résultats de la mission sur place du secrétariat et de l'approbation définitive du projet qui sera donnée par la 135^e Assemblée en octobre prochain à Genève.

Concernant la tenue d'une réunion sur l'e-Parlement lors de chaque Assemblée de l'UIP, comme le propose le groupe des Douze Plus à l'initiative de la France, le Comité exécutif a décidé d'évaluer les conséquences budgétaires de cette proposition et d'examiner la proposition lors de la 135^e Assemblée à Genève.

II - RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

Le groupe français de l'UIP appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ».

Celui-ci a tenu trois réunions, le samedi 19 mars dans l'après-midi, avant la cérémonie inaugurale ainsi que les lundi 21 et mercredi 23 mars en tout début de matinée pour arrêter la liste des candidats soutenus par le groupe aux postes à pourvoir et pour définir les positions qu'il défendrait sur les questions débattues devant les instances de l'UIP (Assemblée plénière, Conseil directeur, Comité exécutif). Il a également tenu le 21 mars une réunion spéciale sur le « e-Parlement ». Les membres du Groupe français ont participé à ces quatre réunions.

Le Groupe a procédé à l'élection de ses candidats à un certain nombre de postes vacants. A cette occasion, il a proposé que Mme Chantal GUITTET, jusqu'alors membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen Orient, en devienne membre titulaire.

Les débats ont porté sur le choix du thème proposé pour le point d'urgence et le groupe a décidé d'apporter son appui unanime à la proposition présentée par la délégation française relative à la nécessité de garantir à tout enfant une identité juridique.

Par ailleurs, le Président du Groupe des Douze Plus a demandé aux membres d'adresser leurs remarques et propositions sur le projet de Stratégie 2017-2021 de l'UIP avant le 15 mai pour en faire la synthèse et l'adresser au secrétariat de l'UIP avant le 15 juillet.

Le 21 mars, le Groupe des Douze Plus a organisé une réunion sur le e-Parlement élargie aux membres des autres groupes. Cette réunion, présidée par M. Philippe MAHOUX, président du groupe des Douze Plus, a été animée par M. Patrice MARTIN-LALANDE. Elle s'est tenue en présence de M. Saber CHOWDHURY, président de l'UIP, avec la participation d'une quarantaine de personnes. Cette réunion avait pour but d'étudier comment l'UIP pourrait mieux prendre en compte dans ses travaux les mutations imposées par les technologies numériques dans l'organisation et le fonctionnement tant des parlements que de la démocratie elle-même, ces technologies étant en effet appelées à transformer le rôle des parlementaires aussi bien au sein de leur parlement que dans leurs rapports avec les électeurs et les citoyens ou dans leurs relations avec les autorités administratives, les associations ou les acteurs économiques et sociaux. Ces technologies numériques peuvent également être l'occasion, pour certains membres de l'UIP, de surmonter des obstacles dans l'approfondissement de leurs valeurs démocratiques.

Les parlementaires sont convenus de proposer au Comité exécutif de l'UIP d'organiser, en complément de la conférence mondiale biennale sur le e-Parlement, où la présence des parlementaires est limitée, une réunion de 2 heures sur le e-Parlement lors de chacune des Assemblées de l'UIP afin de sensibiliser le plus grand nombre possible de parlementaires à ces problématiques. Après un tour de table, il est ressorti qu'un des trois thèmes suivants pourrait être retenu pour une prochaine réunion sur le e-parlement : le vote électronique, la mutation des relations avec les citoyens, la mise en place de l'open data.

III - LA RÉUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Mme [Michèle ANDRÉ](#) a participé, les samedi 19 et mardi 22 mars aux réunions du *Comité de coordination des Femmes parlementaires*, dont elle a été élue Première vice-présidente. Le Comité a adopté un certain nombre de modifications à son règlement qui ont été par la suite adoptées par la Réunion des femmes parlementaires puis par le Conseil directeur. Ces modifications ont supprimé la distinction entre membres titulaires et membres suppléants, et modifié la dénomination du Comité de coordination des femmes parlementaires et de la réunion des femmes parlementaires qui s'intituleront à l'avenir le « Bureau des femmes parlementaires » et le « Forum des femmes parlementaires ». Mme [Michèle ANDRÉ](#) a également participé, avec **Mmes [Laurence DUMONT](#), [Josette DURRIEU](#) et [Chantal GUITTET](#)**, à la *Réunion des Femmes parlementaires* qui, au cours des séances qu'il a tenues les samedi 19 et mardi 22 mars, a débattu des questions du terrorisme, de la participation de femmes à la vie politique et de l'émancipation politique des jeunes femmes.

IV - LE DÉBAT GÉNÉRAL

Au cours du débat général : «*Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*», Mme [Michèle ANDRÉ](#), [dans son intervention](#), a rappelé que la démocratie n'était jamais une conquête définitive et que l'aptitude, l'attachement des jeunes citoyens, ou futurs citoyens, à la démocratie constituait la meilleure garantie de son avenir et devait être une pensée constante pour les responsables politiques. Ceux-ci devaient se montrer vigilants face à tous les symptômes qui traduisent un décrochage de la jeunesse, progression du taux d'abstention ou dérives conduisant une petite minorité à rejoindre des organisations terroristes.

Elle a insisté sur deux leviers qu'elle a jugés essentiels pour assurer l'ancrage des jeunes citoyens dans la démocratie.

L'éducation, tout d'abord, car, a-t-elle expliqué, seul un peuple éclairé peut prendre en main son destin. Evoquant Condorcet qui, sous la Révolution française, a posé les fondements de l'instruction publique, elle a estimé que ses convictions conservaient aujourd'hui leur actualité. Elle s'est réjouie d'en retrouver l'écho dans les objectifs du développement durable, débattus lors de l'Assemblée de Hanoï, et dont le quatrième est consacré à l'éducation. Evoquant les cibles concrètes dont celui-ci est assorti, elle a plus particulièrement insisté sur la nécessité de mettre fin à la disparité des sexes dans l'accès à l'éducation, y voyant la condition pour que les jeunes femmes puissent exprimer leurs attentes dans l'espace public et briguer des mandats politiques.

Si l'éducation était ainsi le socle sur lequel pouvait se construire la participation des jeunes la vie politique, il fallait aussi donner à ceux-ci la possibilité de s'exprimer, de se faire entendre et de s'engager.

Elle a indiqué que la proportion des jeunes en France parmi les élus était réduite. L'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans en 1974 puis l'abaissement des conditions d'âge pour se présenter aux élections législatives et aux élections sénatoriales ne semblaient pas avoir eu d'effet significatif en termes de rajeunissement des élus locaux ou nationaux, même s'il convenait de ne pas en minimiser la portée symbolique. Les mesures adoptées pour favoriser l'accès des femmes aux mandats électifs, en favorisant un certain renouvellement des élus, avaient en revanche indirectement contribué à un certain rajeunissement.

Fallait-il au demeurant souhaiter que la pyramide des âges des élus se rapproche de celle de la population globale, et qu'elle comporte une proportion significative de jeunes élus ? Pas nécessairement, car un mandat électif se mérite et se conquiert, l'investiture accordée par un parti politique vient sanctionner plusieurs années d'engagement politique, obtenir la confiance des électeurs suppose un patient travail. Cela prend du temps et ce temps n'est pas du temps perdu, mais le temps de la formation, du mûrissement.

Cette formation, ce mûrissement, pouvaient s'effectuer par deux grands canaux : les partis politiques, avec leurs organisations de jeunesse qui ont vocation à être à l'écoute des nouvelles générations ; et les instances qui se développent au niveau local pour associer les jeunes aux décisions politiques. Elle a indiqué que ces conseils, librement créés en France à l'initiative des collectivités territoriales, avaient reçu l'encouragement du Conseil de l'Europe qui a adopté en 1992 la « Charte européenne de la participation de jeunes à la vie locale ». Le Parlement pouvait aussi développer des formes de participation ouvertes aux jeunes en particulier grâce aux nouvelles technologies de l'information qui permettent l'organisation de forums et de consultations ouvertes.

V - LE POINT D'URGENCE

Sur la proposition de [Mme Laurence DUMONT](#), députée, le groupe français de l'UIP a souhaité attirer l'attention de l'Union interparlementaire sur la nécessité de garantir à tout enfant une identité juridique. Cette proposition, qui a reçu le soutien unanime du groupe géopolitique des Douze Plus, auquel appartient la France, et l'appui de la délégation de l'Uruguay, auteure d'une proposition dont certaines dispositions ont pu être fusionnées avec la proposition de résolution française, a été retenue par l'Assemblée, de préférence à une autre proposition de point d'urgence sur le terrorisme. Un comité de rédaction, animé par [Mme Laurence DUMONT](#) et M. Ruben MARTINEZ HUELMO, Sénateur de l'Uruguay, auteur de la proposition uruguayenne, a complété le texte pour prendre en compte les

suggestions et amendements proposés par d'autres délégations nationales, et le texte ainsi enrichi a ensuite été adopté par consensus.

La résolution rappelle que 230 millions d'enfants de moins de cinq ans ne jouissent pas, d'après l'UNICEF, d'une identité légale, et qu'un enfant sur sept ne dispose pas d'un certificat de naissance attestant de son identité. Cette absence d'état civil entraîne pour eux de lourds handicaps tout au long de leur vie, en matière de scolarisation, de droits civils et politiques, et en font la proie de nombreux trafics (adoption illégale, prostitution, réseaux criminels).

Son dispositif insiste sur la nécessité d'enregistrer les enfants à la naissance sur des registres d'état civil, de façon gratuite, ou à défaut en en réduisant autant que possible le coût. Il invite à mettre en place des services d'information aux parents, à rapprocher les bureaux d'état civil des lieux d'habitation, à recourir à des applications de téléphonie mobile permettant à des personnes autorisées (accoucheuses, chefs de village, directeurs d'école...) de déclarer les naissances. Il encourage les campagnes de régularisation des enfants sans identité juridique grâce à des audiences foraines se déplaçant de village en village. Enfin, il recommande aux Parlements d'autoriser les femmes à déclarer elles-mêmes les naissances.

VI - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Mmes [Chantal GUITTET](#) et [Josette DURRIEU](#) ont participé aux travaux de la *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* qui a consacré quatre séances, entre le dimanche 20 et le mardi 22 mars, à l'adoption d'une résolution sur le thème : « *le terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels* ». Mme [Chantal GUITTET](#), qui avait été nommée rapporteure sur ce thème d'études, et avait à ce titre préparé le projet de résolution, a animé la discussion avec à ses côtés le co-rapporteur indien M. Hari Babu. De nombreux amendements ont été déposés et discutés. Les quatre amendements déposés par le groupe français ont été adoptés.

Dans le débat général, s'exprimant au nom de la France, Mme [Josette DURRIEU](#) a défendu les mesures précises et concrètes proposées par les deux co-rapporteurs qui ont été inspirées par les dispositions prises par la France face aux attentats dont elle a été victime, les mesures de prévention étant essentielles dans cette lutte puisque, rien qu'en France, elles ont permis de déjouer 11 attentats. Elle a appelé l'attention sur l'importance du contrôle de la circulation des terroristes qui, malheureusement, impose de collecter des données mondialement, l'outil du *passager name record* en discussion depuis trop longtemps au sein du Parlement européen étant essentiel pour assurer l'efficacité de l'action des services de lutte contre le terrorisme. Elle a également insisté sur la nécessité de s'attaquer aux ressources financières des organisations terroristes en luttant contre le trafic commercial qu'elles ont mis en place avec la complicité de certains Etats et le pillage des ressources des régions qu'elles occupent et en s'en prenant aux avoirs bancaires et financiers qu'elles détiennent dans le monde, notamment dans des paradis fiscaux. Ce discours ferme et direct a été une des rares interventions unanimement applaudies.

A la demande notamment du Canada, de l'Allemagne et de la Suisse, contre l'avis de la rapporteure, la commission a cependant décidé d'atténuer certaines propositions contenues dans le projet de texte pour lutter contre le terrorisme : la sanction de la création, de la gestion et de l'hébergement de sites terroristes doit être conditionnée au caractère intentionnel de ces activités ; ne devraient pas pouvoir être gelés les avoirs et comptes

bancaires susceptibles d'être utilisés par les terroristes mais seulement ceux utilisés ou destinés à être utilisés par eux ; la possibilité d'enregistrer les entrées et sorties du territoire, de contrôler les passages aux frontières y compris pour des transits et de contrôler les réservations effectuées auprès des compagnies de transport et les flux financiers associés aux déplacements a été écartée. Sur la proposition des Emirats arabes unis, contre l'avis de la rapporteure, la commission a également appelé, afin de promouvoir la tolérance et la modération, à garantir la protection des lieux de culte et le respect des livres sacrés et des symboles religieux. Le projet de résolution amendé a finalement été adopté à l'unanimité, par consensus.

M. [Francis HILLMEYER](#) a suivi les travaux de la *deuxième commission permanente* « *du développement durable, du financement et du commerce* » qui a consacré trois séances, le dimanche 20, lundi 21 et mardi 22 mars, à l'examen d'un projet de résolution intitulé « *Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation* ». Il a présenté et fait adopter les sept amendements déposés par la délégation française, dont six à l'unanimité. Ceux-ci avaient pour objet de proposer aux Parlements plusieurs pistes pour améliorer la sauvegarde des monuments historiques et des espaces remarquables : l'instauration de périmètres de protection et de zones protégées ; une exigence de qualification pour les personnels qui conduisent des chantiers de restauration ; la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement du territoire, le souci du développement économique et social, et en particulier celui du tourisme, devant se concilier avec la préservation du patrimoine historique et naturel.

La *troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme*, s'est réunie les lundi 21 et mardi 22 mars. Elle a organisé un débat préparatoire à sa prochaine résolution sur la liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques. Elle a également débattu du thème : « l'ouverture des Parlements : s'associer pour bâtir un système de responsabilité ». Lors du débat, M. [Patrice MARTIN-LALANDE](#) est intervenu pour souligner qu'avec l'ouverture des Parlements chaque citoyen devient un libre émetteur et récepteur dans un réseau mondial, ce qui permet de diversifier l'expertise des Parlements qui était jusqu'à présent majoritairement liée aux Gouvernements. L'ouverture des *open data* démultiplie cette ouverture en élargissant considérablement la recherche de solutions. L'ouverture des Parlements oblige donc, dans une société numérique de partage de l'information, à inventer un nouvel équilibre entre démocratie représentative et démocratie directe.

M. [Patrice MARTIN-LALANDE](#) a également suivi les travaux de la *quatrième commission des Affaires des Nations Unies* qui a débattu, le mardi 22 mars, du processus de désignation du Secrétaire général des Nations Unies, ainsi que des mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

VII - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

Mme [Chantal GUITTET](#) a été élue membre titulaire du comité et a participé à ses deux séances, le samedi 19 et le mardi 22 mars. La première réunion a été consacrée à un échange sur la mission effectuée par le comité à Jérusalem, Ramallah et Amman en janvier 2016 et à une présentation du *Synchrotron Light for experimental science and applications in the Middle East* (centre international de recherche et de technologie avancée).

La seconde réunion a permis d'entendre le secrétaire général de l'UIP faire un point sur la situation générale au Moyen-Orient et de débattre avec M. Mauro MIEDICO, chef de section du service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des actions de lutte contre le terrorisme. Mme [Chantal GUITTET](#) a indiqué que le débat sur le projet de résolution sur le terrorisme au sein de la première commission permanente a montré qu'un premier groupe de travail avec les Nations Unies serait utile pour aider les parlementaires à trouver un juste équilibre entre respect des droits de l'homme et efficacité de la lutte contre le terrorisme et un second groupe de travail pour les aider à articuler l'exigence d'ingérence humanitaire ou de lutte contre le terrorisme et le nécessaire respect de la souveraineté des Etats.

Par ailleurs, le Comité a donné mandat au secrétaire général de l'UIP pour organiser en Jordanie, sur les bords de la mer Morte, fin mai ou début juin 2016, une table ronde consacrée à la gestion des ressources en eau en tant que projet en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Enfin, sur la proposition de la France, Mme Denise Pascale ALLENDE, présidente du Comité, a fait approuver le projet de modification du Règlement du Comité afin de supprimer la distinction entre membres titulaires et membres suppléants. Les propositions d'amendements seront transmises au secrétaire général pour préparer leur adoption lors de la 135^e Assemblée.

—*—

À l'occasion de l'Assemblée, la délégation du groupe français a assisté à une réception donnée en son honneur à l'Ambassade de France, en présence de la communauté française de Lusaka, le mercredi 23 mars.

L'ambassade de France à Lusaka constitue ce que l'on appelle, depuis la dernière réforme de notre réseau diplomatique, un poste de « présence diplomatique ». Autrement dit, l'ambassade fonctionne en réseau avec les services des autres ambassades situées dans les pays de la région, mais ses effectifs propres sont réduits à l'essentiel, si l'on peut dire : l'Ambassadeur de France n'a, à ses côtés, qu'un stagiaire et trois recrutés locaux : un chauffeur, une cuisinière et un maître d'hôtel.

L'Ambassadeur actuellement en poste à Lusaka, Son Exc. M. Emmanuel COHET, compense la minceur de ces effectifs par un engagement personnel et un sens de l'initiative auquel la délégation, qui l'a rencontré à plusieurs reprises, a été très sensible. Celui-ci a procédé pour elle à un large tour d'horizon sur la situation politique, économique et sociale de la Zambie, et s'est livré à un plaidoyer convaincant sur les opportunités qu'un pays politiquement stable, encore pauvre mais bénéficiant d'une croissance appréciable et doté de richesses naturelles, peut présenter pour les entreprises françaises.

Les membres de la délégation ont également, sous la conduite de sa Directrice, Mme Justine Delefortrie, visité l'Alliance française, qui constitue un des principaux centres de la vie culturelle à Lusaka, et dispense en outre un enseignement du français très apprécié, le français étant après l'anglais, la première langue étrangère étudiée en Zambie. Ils se sont également rendus à l'Ecole française, où ils ont été accueillis par son Directeur, Christophe Petit. Celle-ci dispense son enseignement à des enfants français, zambiens et d'un grand nombre d'autres nationalités.